

RAPPORT SUR L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE 2020

POINT DE RÉFÉRENCE		PT	NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	BC	NU	NT	YT
GOUVERNANCE	L'EAJE est régie par un seul ministère	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	x	0,5	x	0,5	x	x	0,5	0,5	x
	Une unité de surveillance commune en matière d'EAJE	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	x	0,5	x	0,5	x	x	x	0,5	x
	Un cadre commun de la politique en matière d'EAJE	1	1	1	1	1	1	x	1	x	x	1	x	1	1
	Autorité locale commune en matière de gestion et d'administration de l'EPE	1	x	x	x	1	x	1	x	x	x	x	1	x	x
FINANCEMENT	Au moins 2/3 du financement des services de garde vont à l'exploitation des programmes	1	1	1	1	x	1	x	1	1	x	1	1	1	1
	Gestion du salaire et de l'échelle salariale dans les garderies agréées	1	1	1 ^a	x	1 ^d	1 ^e	x	1 ^h	x	x	x	x	x	x
	Au moins 3 % du budget global va à l'EAJE	1	x	x	x	x	1	1	x	x	x	x	x	x	x
ACCÈS	La maternelle à temps plein	1	1	1	1	1	1	1	x	x	x	1	1	1	1
	50 % des enfants de 2 à 4 ans participent régulièrement à un programme d'EAJE	1	x	1	1	1	1	x	x	x	x	1	x	1	x
	Le financement est conditionnel à l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux dans les garderies réglementées	1	x	1 ^a	x	x	x	x	1	x	1 ^l	x	x	x	x
MILIEU D'APPRENTISSAGE	Un cadre pédagogique d'EAJE dans les garderies réglementées	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
	L'usage du cadre pédagogique d'EAJE est obligatoire dans les garderies réglementées	0,25	x	0,25 ^a	0,25 ^b	0,25 ^d	0,25	0,25	0,25 ⁱ	x	x	x	x	0,25	x
	Harmonisation du cadre pédagogique d'EAJE avec celui de la maternelle	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Au moins 2/3 du personnel des programmes destinés aux 2-4 ans doivent être qualifiés	0,5	x	0,5 ^a	0,5	x	0,5 ^e	0,5	0,5	x	x	0,5	x	x	x
	Les éducatrices de maternelle doivent avoir des qualifications en EPE	0,5	x	0,5	0,5 ^c	0,5	0,5	0,5 ^g	0,5 ^j	0,5 ^k	x	x	0,5 ^l	0,5 ^j	x
	Les salaires des éducatrices de la petite enfance correspondent au moins aux 2/3 des salaires des enseignants	0,5	x	x	x	x	0,5	x	x	x	x	x	x	x	x
	Accréditation professionnelle en EPE requise	0,25	0,25	0,25	0,25	x	x	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	x	x	0,25
	Perfectionnement professionnel en EPE requis	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	x	x	x	0,25	0,25	0,25	x
RESPONSABILITÉ	Rapports d'étape annuels	1	1	1	1	1	1 ^f	1	1	1	1	1	x	1	x
	Les normes dans les installations pour les programmes d'EAJE incluent la maternelle	1	1	x	x	1	1	x	x	1	1 ^l	1	x	1	x
	Mesures populationnelles pour les enfants d'âge préscolaire colligées et publiées	1	1	1	1	1	1	1	1	1	x	1	s. o. ^m	1	1
TOTAL		15	9,25	11,5	9,5	10,75	11,75	8,5	8,25	6,5	4	8,75	5	9,75	5
		PT	NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	BC	NU	NT	YT

^a Dans les Early Years Centres seulement. ^b Au préscolaire et dans les garderies qui reçoivent des fonds publics. ^c Au préscolaire seulement. ^d Dans les Centres de la petite enfance désignés seulement. ^e Dans les Centres de la petite enfance seulement. ^f Le QC n'est pas signataire des accords avec les gouvernements F/P/T. ^g Les éducatrices enseignent en équipe avec des enseignants certifiés de l'Ontario. ^h Régulation des frais, plancher salarial. ⁱ Tous les programmes élaborent un cadre pédagogique basé sur le programme-cadre provincial. ^j La maternelle est dotée d'un enseignant ou d'une éducatrice en petite enfance. ^k L'enseignant de prématernelle et l'éducatrice travaillent en équipe en prématernelle. ^l Dans les services à la petite enfance seulement. ^m Sans objet, car ces données ont été supprimées.